



Réseau local et national des militants,
collectifs d'établissements, syndicats et associations
pour l'information et le soutien
aux jeunes scolarisés étrangers sans papiers et leurs familles

Adresse postale : C/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris - educsansfrontieres@free.fr / www.educationsansfrontieres.org

*Bernadette, Catherine, Florimond, François, Kadidja, Marie-Dominique, Marie-Françoise,
Marie-Noëlle, Michel, Nicolas, Valérie...*

LES DELINQUANTS DE LA SOLIDARITE (et fierEs de l'être)

Les graves incidents survenus en mars 2007 à la porte d'une école maternelle de Belleville dans le XIX^e arrondissement parisien ont mis au grand jour les **méthodes intimidatrices et liberticides de Nicolas Sarkozy** à l'époque ministre de l'Intérieur.

Ce jour là, un grand père vient chercher son petit fils à la sortie de l'école. Parce qu'asiatique de faciès, il se fait interpellé. Les parents d'élèves, les enseignantEs, les passants protestent. Trois jours plus tard la directrice de l'école est placée en garde à vue... Devant la mobilisation, les autorités ont dû renoncer à la mise en examen de Valérie (pour « outrage et dégradation de biens publics en réunion », pas moins !).

Ces faits ne doivent rien au hasard. Ils ne constituent en rien des initiatives locales et moins encore des bavures. Ils sont la conséquence imparable de la politique de quotas d'expulsions imposés aux forces de police mises en demeure de recourir à tous les moyens pour satisfaire aux exigences démentielles du désormais président de la République.

Mais manifestement, lui et son gouvernement sont inquiets de voir que **la solidarité** avec les enfants et les familles qui sont les cibles de sa politique **ne faiblit pas**. Alors jusqu'où iront-ils ?

Au quotidien des familles sont séparées, des parents se mutilent en rétention, la scolarité des enfants en est évidemment affectée tout comme leur état psychologique. **Ouvrons les yeux** : cette politique du chiffre doit cesser si nous ne voulons pas que de nouveaux drames se produisent.

- **Pourquoi N. Sarkozy ne s'est il pas rendu au chevet d'Ivan**, 12 ans, « tombé » en plein mois d'août du 4^{ème} étage pour échapper aux policiers d'Amiens venus interpellé ses parents à leur domicile ? Quelle rentrée scolaire pour Ivan qui est resté dix jours dans le coma ?

- Vendredi 21 septembre 2007, **Chulan Zhang Liu, chinoise résidant en France, est décédée après s'être défenestrée lors d'un contrôle de police** boulevard de la Villette à Paris. Cette mort tragique, dissimulée tout un week-end, est la cinquième défenestration d'un étranger sans papiers en deux mois.

Oui, en France, les sans-papiers sont pourchassés par la police. Jusque chez eux.
ON NE PRATIQUE PAS LA CHASSE À L'ENFANT SANS « DÉGATS COLLATÉRAUX »
LE CHIFFRE TUE !

Et comme si cela ne suffisait pas, **de plus en plus de mesures administratives ou de poursuites judiciaires frappent des militants du RESF** ou ceux qui agissent avec lui. L'objet de ce 4 pages est de le faire savoir et de rejoindre les actions de soutien. Diffusez-le autour de vous.

Le Réseau Education sans frontières est fier de défendre ces familles, ces enfants, ces amis.

Il faut mettre fin aux expulsions et aux pratiques auxquelles les forces de police se livrent.
Et donner à ceux qui vivent à nos côtés le droit au séjour.

Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant syndical et associatif, est convoqué le 22 octobre 2007 devant le Tribunal Correctionnel d'Aix en Provence, poursuivi pour « **violence en réunion avec arme par destination** ».

Le 11 novembre 2006, au cours d'une **manifestation à l'aéroport de Marignane** rassemblant près de 200 personnes **contre l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés** dans son groupe scolaire, Florimond Guimard n'a fait que suivre à distance avec sa voiture le véhicule de police qui emmenait un père de famille à expulser. Aucun blessé n'a été déploré ce jour, si ce n'est un jour d'ITT concernant un policier dont le pouce aurait heurté une barrière et quelques éraflures côté manifestants. Le parent d'élève a été libéré le soir même.

Voilà ce que sont les « violences en réunion et avec arme » (la voiture !) dans ce dossier, faits passibles de **3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende**.

**Nous serons nombreux le lundi 22 octobre à Aix en Provence.
MANIFESTATION à 12h Place de la Rotonde
Veille citoyenne devant le tribunal jusqu'à l'issue du procès**

François Auguste est convoqué devant le tribunal correctionnel de Lyon le 26 novembre 2007 pour « **entrave à la circulation d'un aéronef** afin de soutenir des personnes faisant l'objet d'une reconduite à la frontière. »

Le 2 décembre 2006, sur le point d'embarquer dans un avion François Auguste, vice-président de la Région Rhône Alpes, a été informé par des militants du RESF que la famille Raba pouvait être embarquée à bord afin d'être expulsée. Il a d'abord demandé au pilote de ne pas faire décoller l'avion, puis devant son refus, il s'est adressé aux passagers très calmement. François a alors été ceinturé, emmené de force par trois policiers. Dehors, il a été mis à terre brutalement, alors qu'il ne s'est jamais débattu. Il a ensuite été emmené, avec une côte fracturée, dans un fourgon de police et placé en garde à vue pendant cinq heures, avant d'être libéré sous l'effet d'une forte mobilisation militante.

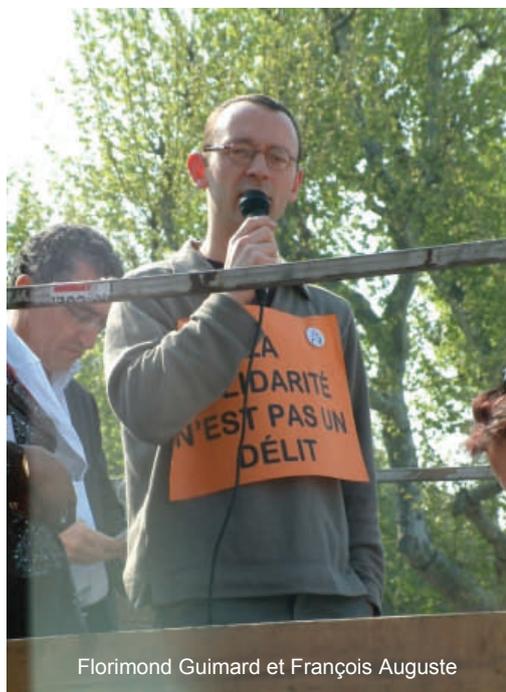
Il encourt une peine maximale de **cinq ans de prison et 18 000€ d'amende**.

**Nous serons présents et nombreux le
26 novembre 2007 au Tribunal de Lyon.**

Michel Guérin, écrivain, militant de la LDH et du RESF 70, a été jugé le 28 mars 2007 pour **diffamation à l'encontre d'un préfet, sur plainte du ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Sarkozy**.

Michel Guérin est intervenu auprès du préfet de Loire-Atlantique pour qu'il renonce à l'expulsion du journaliste camerounais Elvis Kouanga Kazeta, réfugié en France depuis 2002 et menacé de mort dans son pays.

**Michel Guérin a été définitivement
relaxé en juillet 2007.**



Florimond Guimard et François Auguste

Le 23 mars 2007, **Nicolas Moiroux**, détaché par l'Association Biterroise contre le Racisme et membre FCPE34, se trouve au Tribunal de Béziers auprès de familles Roms qu'il suit dans le cadre de l'ABCR. A l'énoncé du verdict, les familles des condamnés manifestent leur désarroi face aux CRS présents devant le tribunal. Nicolas Moiroux, **s'est interposé pacifiquement** entre les deux parties notamment pour protéger une mère gravement malade. **Les CRS ont alors chargé** pour dégager le passage. Il était alors jeté au sol, frappé, menotté et violemment propulsé à l'intérieur du Tribunal, et enfin projeté contre un présentoir dont le verre éclate sous le choc ! Il fut ensuite **mis en garde à vue durant 5 heures au Commissariat de Béziers**, durant laquelle un médecin a constaté les violences subies.

Pas de poursuites à notre connaissance.

30 août 2006, deux passagers du vol Paris Lagos qui avaient protesté contre l'expulsion du lycéen nigérian Jeff sont débarqués de force et placés 24 heures en garde à vue.



L'équipe du cinéaste **Laurent Cantet**, à bord d'un avion prêt à décoller pour **Bamako** le 26 mai 2007, assiste au tabassage, par deux policiers, d'un homme en cours d'expulsion. Etranglement, coups de poings dans le ventre, sanglage, yeux révulsés, langue pendante, râles.... Révoltés et choqués par cette scène d'une violence extrême, des passagers protestent, dont **Michel Dubois** avec l'équipe de cinéastes. Le vol est alors annulé, l'homme inconscient est débarqué, ainsi que Michel Dubois, qui sera **placé en garde à vue** parce que désigné par une policière totalement arbitrairement comme le meneur de l'opposition!
Il en ressortira quelques heures plus tard, étant informé que **des poursuites seront engagées contre lui!!**

Affaire à suivre!!

Kadidja est militante de l'association de chômeurs et précaires APEIS à St Denis.

Le 29 novembre 2006, à l'aéroport de Roissy, elle prend **un avion pour le Mali**. Informée de l'expulsion imminente d'un jeune sans papiers, elle récupère un paquet de tracts, et part discuter avec d'autres passagers pour demander à parler avec le commandant de bord et lui signifier leur refus de voyager avec un expulsé. Plusieurs personnes soutiennent alors cette action de solidarité. La police intervient et menace de 3 mois de prison l'homme, qui finalement accepte sous cette pression de partir.

A son retour du Mali, le 24 décembre, la **police des frontières interpelle Kadidja**, qui se voit accusée d'avoir « **entravé volontairement la circulation d'un aéronef** ».

Elle risque jusqu'à 5 ans de prison et 18 000 euros d'amende !

Après une première audience reportée, la date de son jugement n'est pas encore décidée.

Affaire à suivre!!

Le 28 avril 2007, **Marie-Françoise Durupt**, 60 ans, est débarquée du **Paris-Bamako et inculpée d'incitation à la rébellion** alors qu'elle avait protesté, parmi beaucoup d'autres passagers, contre les violences infligées par des policiers à l'encontre d'expulsés maliens : des policiers avaient ceinturé avec violence les sans papiers et utilisé **des coussins pour les empêcher de crier !**

Le 4 septembre, le Tribunal de Bobigny prononce la relaxe, estimant que les propos reprochés « *ont bien participé à l'échec de la mesure d'expulsion* », mais qu'ils étaient d'abord « *l'expression d'une vive émotion et d'une grande réprobation* » et n'avaient pas pour but « *d'appeler les passagers à s'opposer de façon violente* ».

Le 17 septembre, **le parquet fait appel de la relaxe!!**

Affaire à suivre!

Dans la région de **Calais**, depuis la fermeture du centre d'hébergement de **Sangatte**, des centaines de réfugiés sans papiers et de demandeurs d'asiles attendent l'opportunité de pouvoir rejoindre l'Angleterre. Des habitants de la région se sont investis pour aider ces réfugiés au quotidien. Le 13 juin 2007, **Marie-Noëlle Guès** est convoquée au tribunal correctionnel de Boulogne-sur-mer pour "outrages à agents" (elle aurait dit "police de sarko"), rédaction de "fausses attestations d'hébergement", "détention d'un faux document" (la carte d'identité d'un exilé qu'elle aidait) et "port d'arme de sixième catégorie" (une bombe lacrymogène en vente libre dans le commerce).

Nouvelle convocation le 14 juin, avec 5 autres militants pour avoir en 2004 dénoncé les rafles subies par les réfugiés de Calais sur le site d'informations Indymedia Lille.

Les procès ont été reportés au mois de septembre 2007

Martine et Philippe Depriester, Mamedi Kamara et Guy Platel, militants du Collectif « Solidarité Migrants Oise » et du RESF de **Méru**, sont convoqués devant le **Tribunal correctionnel de Beauvais le 24 octobre 2007**, pour diffamation à l'encontre de Mr Leblanc, Maire de Méru.

Au cours du Conseil Municipal du 5 février 2007, débattant du Contrat urbain de cohésion social (CUCS), Monsieur **LEBLANC**, Maire de Méru, déclarait que l'immigration était responsable de la difficile situation sociale de sa ville (ce qu'affirme également le préambule de ce même CUCS), que Méru comptait 10% de clandestins vivant dans le quartier de La Nacre, qu'il se faisait fort de les signaler systématiquement à la Préfecture et qu'il signalait au Procureur les nombreux "*mariages blancs*", qu'il lui était demandé de célébrer.

Les militants de Solidarité Migrants Oise, soutenus par l'Union locale CGT et la FSU, jugeaient alors de leur devoir de **dénoncer de tels propos** et distribuaient un tract sur le marché de la ville le 25 mars 2007. Le texte diffusé et titré "*Français, Immigrés, même droit à la dignité*" dénonçait une volonté "*de faire peur..., de faire des immigrés des boucs émissaires, les responsables de tous les maux dont souffre la société.*" Il ajoutait "*Les étrangers ne sont pas dangereux, mais en danger. Les Droits de l'Homme doivent être respectés pour tous et partout.*" ... et concluait: "*Ces jeunes, ces hommes, ces femmes, nos voisins, nos proches, sont une richesse: ayons le courage de l'affirmer, construisons une société ouverte au monde, dynamique, chaleureuse.*"

Pour avoir dénoncé une xénophobie affichée, ces militants encourent 4500€ d'amende.

**Nous serons nombreux à la
MANIFESTATION le 20 octobre
(15h rue Jean Moulin)
ET devant de Tribunal de Beauvais
le 24 octobre 2007.**

Le 17 juillet 2007, **Catherine Bernard**, assistante sociale d'une association de Belfort a été **placée en garde à vue** pour avoir refusé, au nom du secret professionnel, de donner l'adresse d'une femme sans papiers "mise à l'abri" par l'association suite à des violences conjugales.

Le séjour irrégulier ne faisant pas partie des dérogations au secret professionnel contenues à l'article 226-14 du code pénal, **le Procureur de la République de Belfort classait sans suite l'accusation** d'"aide au séjour irrégulier" au motif d'une "absence d'infraction".

Le 8 mars 2007, **deux membres du RESF 67** ont été placés en garde à vue, l'une pour avoir proposé son adresse postale à une mère sans papiers et à sa fille de 15 ans (élue au Conseil municipal des jeunes de Strasbourg), l'autre pour avoir gardé leurs affaires !
Pas de poursuites à notre connaissance.



Marie-Dominique FRONTINI, documentaliste au lycée Lino Ventura d'Ozoir la Ferrière (77) a été **frappée d'un avertissement**, mesure disciplinaire du premier groupe le 20 janvier 2007. Avec d'autres collègues du lycée Lino Ventura, elle a organisé une réunion de soutien à une élève menacée d'expulsion, à l'extérieur de l'établissement.

Notre collègue est accusée d'avoir « organisé une réunion hors de l'établissement, avec des élèves qui sont sortis de l'établissement alors qu'ils avaient cours. »

Le 13 décembre 2006, **Bernadette Perraud**, une institutrice et militante de RESF 01, accompagnait à la préfecture un jeune majeur sans papiers. Sur dénonciation de la préfecture, la police vient arrêter le jeune dans les locaux mêmes de la préfecture, elle décide de suivre les policiers. C'est alors, qu'à l'abri des regards (dans un couloir de la préfecture) les policiers très excités décident de passer les menottes au jeune homme terrorisé. Bernadette proteste et **les policiers la menotent** également sans ménagement. **Ils seront conduits au commissariat, Bernadette est relâchée au bout de deux heures. Le jeune marocain lui, a été conduit au centre de rétention puis expulsé.**